

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

**DATE DU CONTRÔLE** ADRESSE DU CONTRÔLE

12/06/2024 (9:00 - 11:30) Rue Stephenson 9 (étage Rez-de-chaussée & Caves) - 1030 Schaerbeek

N° Compte BE57 0688 9789 1035

AGENT VISITEUR **Chirel Naueauem** TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)

TVA BE0536501654







#### DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue Stephenson 9 (étage Rez-de-chaussée & Caves) -Type de locaux Objet du contrôle Responsable des travaux Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.) - Parties existantes des installations domestiques réalisées à partir du 1er juin 2020 (6.5.8.1.) Dérogations applicables/appliquées

DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	SIBELGA
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	15434684
Index jour/nuit	000128/000001
Type de coupure générale	Disjoncteur
Câble compteur - tableau	VVB 4 x 10 mm <sup>2</sup>
Tension nominale de service	3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	20A

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position Pas OK		Nombre de tableaux 1	Nombre de circuits 16	
Circuits	16			
Protection	2p 3kA C16A			
Section (mm²)	1,5 / 2,5			
Conclusion	OK			
Les fondations daten	t	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Type d'électrode de t	erre	Piquets - Prise de terre commune	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Résistance de disper	sion de la prise de terre (Ω)	18,6 MIB	Fixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE		Pas OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	Pas OK
Test de continuité		Pas concluant	Protection contre les contacts directs	Pas OK
Contrôle boucle de de	éfaut	Concluant	Résistance générale d'isolement (MΩ)	0,02
Protection contre les contacts indirects		Pas OK	Adéquation DPCDR – prise de terre	ок
			Adéquation protections surintensités – sections	ok

Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans Circuits en défauts d'isolement

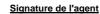
la machine à laver/séchoir - Porte chambre Sous-sol

#### X **CONCLUSION: NON CONFORME**

A la date du 12/06/2024 (9:00 - 11:30), l'installation électrique de Rue Stephenson 9 (étage Rez-de-chaussée & Caves) - 1030 Schaerbeek n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le





5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

#### **EXEMPLAIRE ORIGINAL**

RÉF. 66/2024/68801/01:1

#### > LISTE DES INFRACTIONS

- Les liaisons équipotentielles supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de tous les appareils et machines électriques ne sont pas réalisées. 4.2.3.2.;5.4.4.2.;7.1.4.4.;8.2.1.
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. - 3.1.3.3.a
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. 6.4.5.1.
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. -4.2.2.1.4.2.2.3
- L'utilisation de douilles pour alimenter un point d'éclairage dans l'attente de l'appareil
- d'éclairage définitif n'est autorisée 4.2.4.3.a Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. - 1.4.
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique.
- Le conducteur de protection n'est pas relié aux appareils de classe I. 4.2.4.3.;5.4.3.
- Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité ne protège pas comme il se doit certains circuits où l'eau est présente (facteur d'influences externes AD2 ou plus = locaux humides). - 4.2.4.3.
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans les protections de circuits (sections/natures différentes, nombre de conducteurs, ...)
  Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. - 4.2.2.1.;4.2.2.3.
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant il faut placer des globes, des caches, des couvercles
- Des modes de pose, connections et/ou dérivations ne sont pas conformes. 5.2.:8.2.1. La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Des circuits alimentant des machines à laver/séchoir/lave-vaisselle ne sont pas subordonnés à un dispositif différentiel à haute ou très haute sensibilité. 4.2.4.3.b
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. - 5.2.

#### **REMARQUES**

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions
- Le début de la réalisation de l'installation électrique date d'avant le 1ier juin 2023
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a
- Les plans et schémas seront à adapter en fonction des travaux de mise en conformité aui seront réalisés
- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

#### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu : a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ; b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;

- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
  e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- fi de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
  g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
  h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des
- infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 66/2024/68801/01:1

→ ANNEXES

Autre(s)







Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 66/2024/68801/01:1

→ ANNEXES

Autre(s)







5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 66/2024/68801/01:1

### → ANNEXES

Autre(s)



